

CH_VB 2000-2392 5099 vom 7. Januar 2001

Bundesverwaltung, 2001-01-07, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2000-2392_5099

FR: CH_VB 2000-2392 5099 du 7 janvier 2001

IT: CH_VB 2000-2392 5099 del 7 gennaio 2001

Erwägungen

E. 7

janvier 2001 au 10 janvier 2004 (renouvellement) – Ceta SA Emballages flexibles, 1896 Vouvry Impression „flexo„ 6 couleurs „F+K„ et façonnage de sachets 18 ho ou f

E. 10

septembre 2000 au 13 septembre 2003 (renouvellement)

5100 – KS 22 SA, 1211 Genève 21 Département tubes (décolletage) 6 ho 1er octobre 2000 au 2 février 2002 (modification) – Fischer SA, Thermoformage, 2017 Boudry atelier de thermoformage

E. 15

ho ou f 29 octobre 2000 au 3 novembre 2001 – Bourquin SA, 2108 Couvet étampage 27 ho 8 octobre 2000 au 11 octobre 2003 (renouvellement) – BM SA, 2340 Le Noirmont usinage CNC 9 ho 21 août 2000 au 25 août 2001 – CARAN D'ACHE SA, 1226 Thônex atelier des presses à injecter, fabrication des craies grasses et des mines graphites 4 ho 28 août 2000 au 30 août 2003 (renouvellement) – EP Spray System SA, 2000 Neuchâtel assemblage EP Spray, injection plastique et contrôle

E. 16

ho ou f 13 août 2000 au 16 août 2003 (renouvellement) – Fabriques de Tabac Réunies SA, 2003 Neuchâtel toute la production et secteurs liés (fabrication/préfabrication, assurance de qualité et services techniques) 615 ho ou f 9 octobre 2000 au 5 janvier 2002 (modification) – Rémy Montavon SA, 2856 Boécourt départements verre minéral, saphir, injection plastique et machines CNC, métallisation sous vide, gravure 6 ho 2 octobre 2000 au 6 octobre 2001 (renouvellement) – Tana SA, 2733 Pontenet injection plastique 2 ho ou f 30 octobre 2000 au 1er novembre 2003 (modification) – J. Egger SA, 1705 Fribourg ateliers d'injection plastique et de décolletage

E. 18

ho ou f 10 septembre 2000 au 13 septembre 2003 (renouvellement) – Manufacture Jaeger-Le Coultre SA, 1347 Le Sentier remontage des montres en observation 1 ho 10 septembre 2000 au 13 septembre 2003 (modification) – Despond SA, 1630 Bulle chauffage et tunnels de séchage 2 ho

E. 22

octobre 2000 au 27 octobre 2001 (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur

rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

5102 Permis concernant la durée du travail octroyés Travail continu Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 24, al. 2, LTr) – Sarnatech Clématéite SA, 1337 Vallorbe ateliers des presses à injecter (duro- et thermomoulage), vernissage, usinage et contrôles 34 ho, 10 f 3 septembre 2000 au 31 janvier 2001 (renouvellement) (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens) Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202

Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50). 14 novembre 2000 Secrétariat d'Etat à l'économie: Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2000 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 45 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 14.11.2000 Date Data Seite 5099-5102 Page Pagina Ref. No 10 124 950 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.